



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 12 février 2016

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de
collège
S/c de Mesdames et Messieurs les principaux de
collège et proviseurs de cité scolaire

Service

Affaire suivie par
Les inspecteurs de langues
vivantes

Téléphone
05 55 114329

Télécopie
05 55

Mél
Ce.ipr@ac-limoges.fr

Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
adresse postale
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

adresse géographique
5 allée Alfred Leroux
Limoges

Objet : Habilitation en langue à l'attention des enseignants de collège.

Dans le cadre de la commission académique des langues vivantes qui s'est tenue le 2 décembre 2015, la priorité donnée aux langues vivantes a été réaffirmée. La réforme du collège met l'accent sur la place des langues vivantes dans les EPI notamment et le temps d'exposition à la langue peut être augmenté par son utilisation par les professeurs non spécialistes.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'une habilitation afin que tous les enseignants qui le souhaitent, et ce quelque soit leur discipline, puissent dispenser une partie de leur enseignement dans la langue étrangère de leur choix.

Cette habilitation n'est pas une certification complémentaire en DNL. Contrairement à l'enseignement d'une DNL au lycée dans le cadre d'une section européenne, cette habilitation ne suppose pas un horaire d'enseignement sur l'année. Elle donnera au professeur habilité la possibilité d'enseigner une partie de son programme dans la langue choisie et selon des modalités diverses (seul dans sa classe, en co-intervention).

Cette habilitation sera accordée après un entretien qui se déroulera en partie ou en totalité dans la langue choisie par le candidat. Les thèmes abordés concerneront le parcours du candidat, ses motivations, les projets qu'il envisage et tout autre élément qui lui semblera pertinent. Cet entretien permettra d'évaluer la maîtrise de la langue étrangère (une certaine aisance à défaut d'une correction parfaite) et l'intérêt du projet par rapport aux modalités de la réforme.

Dès l'année prochaine, une formation (remise à niveau, approfondissement, etc.) en langue sera proposée aux professeurs titulaires de cette habilitation et à ceux souhaitant la préparer.

Les inscriptions se font en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante :
<https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/HLQo99gcdU1d9uU8iVoPbQ>

Date limite des inscriptions : vendredi 25 mars 2016.

Pierre-Yves Duwoye